

Gavray Claire
La famille à l'épreuve des sociétés
Mars 2012

Aujourd'hui, on évalue positivement la reconnaissance de la valeur des personnes et notamment des enfants. Mais de l'autre côté, on déplore l'affaiblissement des solidarités « traditionnelles » et on s'inquiète de tendances démographiques récentes qui nous semblent inédites et en rupture avec une longue tradition. Parmi ces tendances, pensons à l'augmentation des unions et naissances hors mariage, au taux de divorce élevé, à la multiplication des familles monoparentales et recomposées, au report de l'âge des engagements de conjoint et de parent.

Les types et les fonctionnements familiaux ont pu différer en fonction des époques qui se sont succédées, mais on peut également retrouver des constantes. Du côté de la conjugalité, on remarque ainsi que le mariage pour la vie n'est pas une constante historique et culturelle, qu'il n'a pas nécessairement concerné de la même façon tous les groupes sociaux ni même été accessible et légitime pour tous les enfants d'une même famille. Par ailleurs, nos aïeux avaient des attentes assez restreintes par rapport au mariage qui, pendant des siècles, est demeuré avant tout un acte de raison dicté par les intérêts et stratégies des familles dans un but d'alliance, d'échange et de transmission du patrimoine. Face à cette situation, à la Renaissance par exemple, s'est développée une conception antinomique de l'amour et du mariage, les deux existants sans être liés. L'échange avec un tiers était par exemple relativement admis. Au 17^{ème} et 18^{ème} siècle, l'adultère était assez courant au sein des classes dirigeantes qui se donnaient les moyens de concilier amour de raison et amour-romance. Ce n'est donc pas l'idée de l'« amour » qui est nouvelle, mais bien celle de l'amour vécu dans l'union conjugale. De leur côté, les familles monoparentales et recomposées ne sont pas en soi une nouveauté même si les conditions historiques qui les ont produites ont bien sûr évolué avec le temps. Nous reviendrons sans tarder sur les conditions d'émergence de ces familles au cours de la période récente. Dans l'histoire, beaucoup de femmes ont dû élever leurs enfants en l'absence d'un père parti sans laisser d'adresse, en voyage ou expédition commerciale ou militaire pour de longues périodes, cela sans toujours de promesse de retour. De leur côté, jusqu'au début du siècle passé, de nombreuses femmes mouraient en couche, ce qui se traduisait par de fréquents veuvages et remariages entraînant la cohabitation d'enfants de divers lits. Ajoutons qu'au cours de l'histoire, de nombreux enfants ont quitté dès le plus jeune âge leur famille, placés chez une nourrice ou en apprentissage chez un patron ou dans une entreprise partenaire.

Pour reprendre les choses dans l'ordre, de manière globale, les historiens et sociologues distinguent trois grands types de famille qui se sont succédés en Occident.

Le premier est la famille traditionnelle que le sociologue F. de Singly ¹invite à ne pas confondre avec la famille moderne telle que nous l'entendons souvent, celle qui a dominé après elle au 19^{ème} et dans la première moitié du 20^{ème} siècle. Si la famille traditionnelle a pu prendre des formes concrètes et des règles de fonctionnement différentes durant les siècles où elle a prévalu, et à une même époque entre les groupes sociaux, elle a été régie par les mêmes principes centraux : une famille de plus ou moins grande taille regroupant différents couples et générations et largement placée sous le contrôle de la communauté ; il y avait peu, voire pas de séparation entre espace privé et public et l'individu disposait de peu de liberté d'action et de pensée individuelle; l'organisation familiale se faisait le plus souvent sous l'autorité masculine. Dans les campagnes, les différents membres de la famille, quels que soient leur sexe et leur âge, participaient à l'ensemble des activités essentielles pour la survie du groupe. Il était impératif que les femmes sachent tout faire dans la mesure où beaucoup d'hommes partaient sans jamais revenir (à la guerre, par exemple). Ainsi, contrairement à ce qu'on pense parfois, les femmes ont toujours travaillé, mais pas n'importe quelles femmes, comme pas n'importe quels hommes, et pas dans n'importe quelle profession. C'était aussi et avant tout une question de classe

¹ Le sociologue développe son propos dans une conférence que vous pouvez trouver sur Canal U à l'adresse suivante :
http://www.canalu.tv/video/universite_de_tous_les_savoirs/famille_premiere_et_deuxieme_modernite.1422

sociale. Dans les familles aristocratiques, il a longtemps été de mauvais ton d'exercer une activité professionnelle autre que gérer ses biens et ses gens. Dans les villes, les femmes ont à certaines époques été largement présentes dans les métiers et corporations, elles pouvaient gérer les entreprises et faire affaire... A d'autres périodes – après de longs conflits armés ou de graves épidémies mais aussi sous l'influence de groupes de pressions misogynes, l'accès des femmes à certaines professions s'est trouvé strictement limité, leurs savoirs et savoir-faire largement délégitimés et on les a cantonnées dans un rôle de reproductrice et un statut de mineure, obligeant dès lors et néanmoins une bonne part d'entre elles à travailler à domicile, en cachette et contre un bas salaire pour survenir aux besoins des enfants qui dépendaient de leur revenu. Une telle situation a invariablement eu un impact négatif sur les conditions de vie des familles et des enfants.

La famille conjugale « moderne » a émergé au passage du 18^{ème} au 19^{ème} siècle. L'historien et démographe E.Todd² parle à son propos de modèle nucléaire absolu, qu'il décrit comme libéral et inégalitaire. La famille moderne de taille restreinte (père-mère-enfants) est pensée comme stable et s'appuie sur le mariage indissoluble. Son organisation est asymétrique et patriarcale. Ce modèle de famille conjugal s'est inscrit dans le contexte historique de l'industrialisation et de l'avènement des emplois salariés. Il a vu le jour au départ de la pensée économique libérale. Conjointement il a été encouragé par l'Eglise très puissante à l'époque et qui s'est largement impliquée dans des missions de moralisation mais aussi d'aide sociale des familles pauvres.

Dans un premier temps, le modèle de la famille conjugale moderne s'est développé dans la classe bourgeoise et entrepreneuriale qui pouvait se passer du travail des femmes et des enfants. Le but était de permettre à l'homme de se concentrer dans les meilleures conditions sur son activité et ses responsabilités professionnelles et publiques, ce qui justifiait l'argument d'une division sexuée des rôles. Le pôle domestique, les tâches de soin d'autrui et l'espace de la famille étaient pensés comme réservés aux femmes et considérés du ressort du féminin. Ce sont des arguments de complémentarité et de hiérarchisation naturelle qui ont à ce moment été invoqués. Ce modèle a placé femmes et enfants sous la responsabilité, tutelle et protection du chef de ménage masculin, ce dernier recevant la charge et le rôle central de pourvoyeur de revenus et de garant de l'autorité. Dans une large première moitié du vingtième siècle, le modèle de la famille nucléaire s'est étendu dans l'ensemble des groupes sociaux, les classes ouvrière et « moyenne » plaçant pour une large part leurs espoirs dans ce modèle qu'elles voyaient comme signe d'amélioration de leurs conditions de vie et de promesse de promotion sociale. A la sortie de la deuxième guerre mondiale, les perspectives optimistes exponentielles de développement économique ont apaisé la société et les familles même si toutes ne vivaient pas dans le bonheur. Tant que la famille comme modèle abouti restait basée sur le devoir et l'honneur, les pressions sociales restaient fortes pour dissimuler les dysfonctionnements familiaux et les mésententes de couple qui voyaient le jour. La famille était renvoyée à l'espace privé ; c'était une boîte au sein de laquelle on regardait peu ce qui se passe. Pendant une bonne partie du vingtième siècle, les personnes divorcées et les 'filles mères' dont de nombreuses femmes sans emploi ni ressources individuelles, sont restées au ban de la société et de l'église. De leur côté, les enfants illégitimes étaient stigmatisés.

En fait, au moment où la famille nucléaire se généralisait à peine, elle était déjà attaquée dans ses fondements par un nouveau contexte économique et de pensée. Au milieu du 20^{ème} siècle, les injonctions du clergé comme celles qui faisaient passer la volonté et les intérêts des groupes d'appartenance devant ceux des personnes elles-mêmes avaient perdu de leur force. De son côté, l'Europe qui ne voulait plus la guerre s'est construite au départ des valeurs de démocratie, de liberté et d'égalité entre les humains, ce qui ne permettait plus par exemple de mettre la moitié de la population sous tutelle. La lutte des femmes pour la reconnaissance, l'autonomie et l'identité s'est inscrit dans ce contexte, en continuité des combats « progressistes » initiés deux siècles plus tôt. Elle a été couronnée

² Todd E. (1999) La diversité du monde - Structures familiales et modernité, Paris : Le Seuil

par un des changements cruciaux du 20^{ème} siècle : la contraception et le contrôle de la fécondité. Un nombre croissant de femmes ont progressivement refusé d'être réduites à un rôle de procréatrice et de mère, cela d'autant plus qu'elles avaient de plus en plus accès à un niveau de formation élevé et que les connaissances scientifiques convergeaient pour mettre à jour les processus de construction sociale du genre³. Dans un contexte historique qui leur est favorable, les jeunes filles vont investir de plus en plus la scolarité et chercher à rentabiliser leurs connaissances et compétences.

Ces évolutions s'expliquent également par les besoins nouveaux de l'économie. Celle-ci a alors besoin de main d'œuvre supplémentaire et de plus en plus qualifiée dans un contexte de développement des services. Par ailleurs, elle veut augmenter la consommation des ménages, ce qui est facilité par la généralisation progressive du double-salaire dans les couples. Conjointement, l'augmentation du nombre de travailleurs permet de mettre ces derniers en concurrence et de maîtriser l'augmentation des salaires. Dans une première période, les mentalités attachées à la famille moderne et à ses promesses ainsi que le manque d'équipements collectifs de garde d'enfants, le nombre de femmes prenant un emploi salarié ou y restant après la naissance du premier enfant est demeuré assez faible. Par la suite, même quand les trajectoires des femmes se sont allongées, le revenu féminin est resté considéré comme un salaire d'appoint. Les politiques familiales et d'emploi ont, décennie après décennie, hésité quant à la voie à suivre devant ces transformations progressives et rapides de la famille nucléaire et devant les impératifs successifs mis en avant par le système économique et l'organisation du marché du travail. A noter que, dans le contexte qui était le sien, la Belgique a pu mieux soutenir la natalité que d'autres pays (tels que l'Allemagne) grâce à la création précoce de structures de garde d'enfants. Dans nos pays occidentaux, les trajectoires professionnelles des femmes ont progressivement été pensées sous un mode discontinu et de 'travail à temps partiel' pensé au féminin pour coller aux besoins de l'économie plutôt qu'à ceux de la famille. Aujourd'hui, plus de 40% des femmes belges occupent un emploi à temps partiel, et parmi elles beaucoup de jeunes femmes toujours sans enfant et beaucoup de femmes d'âge mûr n'ayant plus d'enfant' en bas âge. Le prix de ce positionnement atypique en emploi est notamment une exposition pour elles et leurs enfants à la précarité matérielle lorsque la séparation survient, et ce alors que ce phénomène croît en intensité. Nous reviendrons bientôt sur le contexte qui a précipité ce mouvement. Dans ce cas de figure, le risque de pauvreté est bien réel et les non-paiements des pensions alimentaires ont été tellement courants que l'on a fini par admettre la création d'un service des créances alimentaires (SECAL) permettant d'octroyer des avances sur ces paiements et d'obtenir remboursement par d'autres voies. Conjointement, la hiérarchie forte qui avait été établie entre le masculin et le féminin dans la sphère privée et publique au dix-neuvième siècle a continué à produire une sous/dévalorisation statutaire et financière systématique des tâches, responsabilités, compétences et métiers placés du côté du féminin. De leur côté, même si les nouvelles générations d'hommes cherchent à faire valoir de nouvelles revendications dont un droit à l'affectivité, à profiter de leurs enfants, à développer une identité autre que professionnelle, à obtenir un statut autre que celle de pourvoyeur de revenus, il n'en est pas moins vrai que la concurrence mondialisée et ses impératifs présentés comme inévitables (mobilité, flexibilité, responsabilité et réussite individuelle à tout crin) contribuent à déstabiliser les familles, à attiser les conflits en leur sein et à fragiliser les personnes qui ne peuvent être déchargées de la responsabilité et du soin d'autrui. (Le Goff, 2010)⁴.

Simultanément, la contraction de la croissance économique et le développement d'un chômage structurel ont mis en concurrence les groupes d'âge, ont fait pression sur les statuts et salaires de départ. Ces éléments vont par exemple avoir un impact sur les temporalités démographiques mais aussi sur le fait que la famille contemporaine se vérifie progressivement comme désinstitutionnalisée

³ Chaque société classe et hiérarchise les qualités et devoirs qu'elle place du côté du masculin et du féminin et fait pression pour que les hommes se conforment au premier pôle et les femmes au second. Ce mécanisme se répète dans les différentes sociétés avec une intensité variable, mais surtout avec une différence des contenus définissant chaque pôle, ce qui invalide la thèse de caractéristiques sexuées naturelles et biologiques.

⁴ Le Goff J.F. (2010) La précarisation des familles dans le système-monde In S. D'Amore, *Les nouvelles familles : approches cliniques*. Bruxelles : De Boeck Université, p. 53-70

et incertaine selon l'expression célèbre de L. Roussel⁵. Ainsi faut-il rester très prudent quand on reporte sur la famille et les citoyens la responsabilité des changements en matière de comportements et de valeurs, sans comprendre les pressions et enjeux matériels et idéologiques sous-jacents à ces changements, changements qui ont précipité le passage de la famille moderne à celui de la **famille contemporaine ou post-moderne**. Concrètement, les jeunes ne renoncent pas tous au mariage mais ils se mettent en couple et deviennent parents à un âge de plus en plus avancé, de plus en plus souvent sans être mariés. En Belgique, en 2010, 47 % des naissances se sont déroulées hors mariage, et cette tendance est observable dans de nombreux autres pays européens. Reporté dans le cycle de vie, le mariage est désormais présenté par ses protagonistes comme un acte particulièrement réfléchi, « authentique ». Il vient couronner l'espoir de la réussite non seulement du couple, mais celle d'une triade harmonieuse père-mère-enfant(s). Ainsi, progressivement, se mettre en couple et choisir son/sa partenaire, le choix de mettre fin à son couple, celui de se marier et de se 'démarier' (Théry, 1993⁶) comme celui d'avoir des enfants ou même de choisir qui est de sa famille se sont résumés à des choix et droits individuels. « *La famille n'est plus synonyme d'obligation...c'est presque un idéal pour chacun, mais dans certaines conditions et dans la condition de pouvoir choisir, en fin de compte, sa famille* » (de Singly, 2012⁷).

Tous les sondages montrent que, dans le monde actuel incertain et concurrentiel, les différentes générations s'accrochent bien à l'idée d'une famille 'refuge', garante non seulement de sécurité économique, mais aussi psychique et affective. Tout se joue dans un subtil et difficile dosage entre le « nous » conjugal et le « je » personnel, ce que le sociologue de Singly (2000, op cit.) a résumé dans l'expression « libres ensemble ». La famille est ainsi devenue une association volontaire, plus ou moins institutionnalisée, où chacun doit pouvoir satisfaire ses besoins et aspirations personnelles par des démarches volontaires et à travers des alliances et associations choisies, où chacun va doser la part de ce qu'il partage et de ce qu'il garde pour lui, en termes de temps, d'intimité, d'échanges d'informations. Sa prolongation est sujette à des réévaluations constantes et à des exigences de cohérence et de fidélité par rapport aux projets et conventions de départ.

L'analyse sociologique contemporaine a fait éclater la boîte « famille » pour voir ce qui se passe et se joue à l'intérieur de celle-ci. Les sujets d'analyse que l'on peut suivre sur la durée ne sont pas les familles, mais bien les personnes au fur et à mesure de leur trajectoire de vie singulière, cela dans la mesure où même ce que l'on avait rangé sous le label de « cycle de vie » ne tient plus la route au vu de la diversification des biographies. Ce que certains considèrent comme nouveaux types de familles sont en fait, comme précédemment dans l'histoire, des étapes successives (parfois longues, parfois courtes) par lesquelles passent un nombre grandissant d'individus, enfants et adultes. Ils ne doivent pas être considérés comme des types de familles « alternatifs » qui auraient été choisis comme tels. De même, on ne peut les analyser et en évaluer l'efficacité ou les impacts de manière isolée et sans tenir compte de leur succession temporelle, de leur durée, de leur composition et de la manière dont elles « exposent » leurs différents membres.

La famille apparaît comme un lieu de relations fluides et mouvantes où les liens d'intimité priment sur les liens du sang. Ce qui compte, c'est ce qui s'y vit, s'y fait et s'y partage au sein d'une même génération et entre générations, quelles que soient les formes juridiques. Le but de faire famille n'est définitivement plus de soutenir l'ordre social. La tolérance a augmenté dans les dernières décennies au niveau de la reconnaissance des droits humains et des choix électifs, y compris de sexualité ou de genre des personnes, ce qui a encore diversifié les types de familles.

La famille est ainsi devenue de plus en plus difficile à définir dans la mesure où le mariage qui en constituait la base a été remis en question et a changé de signification. Il n'a pas disparu pour autant. Ainsi, le mouvement anti-institutionnel des années 1960 n'a pas signifié la fin du mariage mais bien sa transformation progressive en termes de temporalités et de fondements. La logique affective et le

⁵ Roussel L. (1989). *La famille incertaine*, Paris : Editions Odile Jacob

⁶ Théry I (1993) *Le Démariage*, Odile Jacob

⁷ Voir : <http://www.rfi.fr/emission/20121226-francois-singly-sociologue-specialiste-famille-directeur-cerlis>

caractère potentiellement provisoire caractérisent désormais le mariage et le choix électif du partenaire et cela alors que conjointement 'faire famille' reste un idéal. A choisir, on préfère vivre en couple (d'où l'expression 'libres ensemble' de de Singly (2000)⁸) et devenir parent, mais cela dans une perspective individualiste. Avoir des enfants -ou un seul d'ailleurs- est devenu progressivement un choix, un droit des adultes. La sécularisation de nos sociétés et la contestation du principe d'autorité non discutable qui a suivi a conduit à une reconnaissance des droits des enfants et des jeunes, cela même si Bernard de Vos⁹, le délégué général aux droits de l'enfant, dénonce une évolution non aboutie dans la mesure où la participation des jeunes aux décisions et au fonctionnement de l'école reste souvent symbolique tandis que les autres formes de participation citoyenne ou politique leur sont largement refusées (Fournier et Hudon, 2012)¹⁰. Il faut noter que c'est seulement au vingtième siècle que l'on a pensé l'enfant comme un être 'fini', à part entière, capable de ressentir la douleur ou doté d'une psychologie. Progressivement, parce que choisi, l'enfant est devenu dans l'idéal objet et sujet d'affection ; conjointement, il est devenu un agent essentiel du statut et de la mobilité sociale des familles livrées à la concurrence. A ces deux titres, il ne peut pas décevoir ce qui fait peser sur lui une lourde responsabilité. A ces deux titres également, la souffrance est décuplée lorsque le couple parental se défait et que l'enfant se sent désinvesti de ces missions.

La famille contemporaine se retrouve ainsi 'coincée' entre deux éléments contradictoires : d'un côté une logique conjugale instable et temporaire ; de l'autre côté les besoins reconnus des enfants en termes de stabilité et de continuité. Si les identités se sont complexifiées (plus personne – y compris les mères- ne se définissant exclusivement par son rôle familial), les mères, y compris les futures mères potentielles, paient le plus lourd tribut à ces évolutions, en termes de type et de qualité d'emplois et de revenus. Elles n'échappent pas à la stigmatisation de l'opinion publique, pourtant partie-prenante des transformations en cours mais apeurée par des évolutions dont elle ne perçoit que les conséquences négatives et que certains agitent comme un épouvantail. Ainsi, si les sociétés européennes reconnaissent pour les deux groupes sexués tant les droits que les devoirs de personne et de parent, elles ont encore du mal à mettre en œuvre des politiques efficaces et équitables dans la répartition des emplois, des ressources et des risques entre les types de famille et entre les individus adultes et enfants qui transitent par ces derniers. Tous les enfants ne sont pas égaux face aux risques de précarisation des conditions d'existence liées aux séparations du couple de leurs parents. Les études récentes montrent un 'retour' du risque accru de pauvreté des familles avec enfant, et encore plus des familles monoparentales (Casman et al. 2002)¹¹. D'autres recherches montrent combien le fait de mesurer le risque de pauvreté au niveau des ménages est un 'cache-sexe' de la pauvreté et contribue à terme à augmenter la proportion d'enfants pauvres (Meulders et O'DOrchai, 2010)¹².

Si le citoyen a été reconnu comme sujet de droit, il est aujourd'hui tenu conjointement responsable des différents risques auxquels il s'expose. Désormais, chacun est sommé de faire ses propres choix en matière de comportements, d'attitudes et de valeurs. Cette situation est loin de signifier une totale liberté et insouciance et ne se fait pas sans fatigue, stress et tensions interpersonnelles et familiales

⁸ De Singly F (2000),. *Libres ensemble : l'individualisme dans la vie commune*,. Paris : Nathan.

⁹De Vos B. (26 avril 2012) voir http://www.rtbf.be/info/emissions/article_bernard-devos-est-l-invite-de-matin-premiere?id=7754674

¹⁰ Fournier B. et Hudon R. (2012). *Engagements citoyens et politiques de jeunes. Bilans et expériences au Canada et en Europe*. Québec, Les Presses de l'Université Laval,

¹¹ Casman M.T., Simays C., Bulkens R., Mertelmans D. (2007), « Familles plurielles – Politique familiale sur mesure ? », Ed° Luc Pire.

¹²Meulders D. and O'Dorchai S. (2010) "Le ménage, cache sexe de la pauvreté des femmes", *Revue belge de Sécurité sociale*.

selon le sociologue J-C Kaufmann (2001)¹³, point de vue qu'il partage avec A. Ehrenberg (1998)¹⁴. Par ailleurs, les attentes vis-à-vis du mariage sont devenues énormes (pas de renoncement général aux valeurs de fidélité mais tant que l'entente est présente au sein du couple - demande forte de vérité, de transparence-).

Si le mariage semble protéger statistiquement contre les ruptures, les durées du couple et du mariage dépendent avant tout l'état des relations affectives et de consensus, ce qui les fragilise et peut expliquer l'augmentation des divorces et des séparations sur les trente dernières années. Des recherches sociologiques ont mis en lumière différents types de fonctionnements familiaux selon le degré de fusion ou d'autonomie des partenaires, le degré d'ouverture du couple vis-à-vis de l'extérieur et l'importance accordée à l'expressivité ou au normatif. Ces types de fonctionnement ont été classés au départ d'analyses typologiques pour en réduire la complexité et en faciliter la compréhension. Selon le sociologue suisse Jean Kellerhals¹⁵ par exemple, on trouve au sein de la population la moins diplômée, plus de couples fusionnels, assez fermés sur l'extérieur et rigides, valorisant les rôles sexuels distincts. A l'autre bout de l'échelle sociale, se trouvent plus de couples fonctionnant sur le mode « parallèle » où les partenaires sont relativement autonomes voient leur couple d'abord comme un moyen de dynamiser, enrichir leur trajectoire individuelles. Au centre de ces deux modèles, un troisième type de fonctionnement est présent sous le label « compagnonnage ». Ce type de fonctionnement de couple se révèle le moins à risque de conflits et rupture. Ici, le « couple », le « nous » constitue toujours un élément important qui donne la dynamique au groupe familial. Mais ce dernier est conjointement ouvert sur l'extérieur et non replié sur lui-même ; favorisant l'expressivité de chacun et le partage plutôt que la normalité ou l'institution, c'est celui qui donne le plus de satisfaction à ses membres. Il se retrouve le plus souvent au centre de l'échelle sociale et professionnelle : quand les deux membres du couple ont un niveau de diplôme élevé mais sans excès, au sein de deux carrières moyennes leur donnant à tous deux accès à un emploi à temps plein mais sans nombre d'heures de travail excessif, dans des métiers permettant une organisation temporelle et une présence alternée auprès des enfants ; quand les revenus d'emploi sont assez proches et le partage des tâches quotidiennes assez égalitaire et volontaire. La situation semble ainsi plus facile quand le pouvoir de négociation des partenaires est assez proche et quand les pressions extérieures ne sont pas excessives. En opposition, les deux pôles sociaux extrêmes précédemment évoqués se retrouvent sous pression, notamment du fait de l'homogamie (même origine) sociale et culturelle des conjoints. D'un côté, on note une insécurité professionnelle, financière, statutaire bien présente ; une crise identitaire des hommes qui se sentent disqualifiés par rapport aux générations précédentes et une difficulté des femmes à rejoindre le monde du travail. Tout cela crée des tensions dans les familles. A l'autre bout de l'échelle sociale, on trouve plus souvent deux activités professionnelles où l'on ne compte pas ses heures de travail et où les femmes restent largement plus exposées aux défis de l'articulation vie privée-vie publique. Les recherches montrent clairement que dans les premières mises en couple à l'âge adulte sont encore le plus souvent régies par le mythe du Prince charmant : peu de choses sont discutées à l'avance quant à l'organisation quotidienne ou au partage des tâches. Le choc et les séparations se produisent souvent lorsque l'enfant paraît, quand la réalité du quotidien se confronte à deux forces en tension : d'un côté, le principe de démocratie et d'égalité entre partenaires et, de l'autre, l'effet de la socialisation largement teintée par le genre (Gavray, 2003)¹⁶. On remarque, avec les maternités, une désillusion progressive des femmes instruites qui se confrontent à une organisation professionnelle toujours conçue au masculin et à une organisation familiale qui fait reposer le soin

¹³ Kaufmann J.C. (2001) *Ego, pour une sociologie de l'individu*. Paris : Nathan coll. *Essais et recherches*

¹⁴ Ehrenberg A. (1998). *La fatigue d'être soi. Dépression et société*. Paris : Odile Jacob [Poche]

¹⁵ Voir Kellerhals J. , Widmer E. et Levy R (2008). *Mesure et démesure du couple : Cohésion, crises et résilience dans la vie des couples*

¹⁶ Gavray, C. (2003). *Trajectoires professionnelles féminines : flexibilités et enjeux de genre*. Thèse. Université de Liège, Faculté d'Economie de Gestion et de Sciences Sociales.

d'autrui et l'organisation de la famille principalement sur elles. De nombreuses femmes séparées disent aujourd'hui ne pas renoncer à la perspective de revivre une relation affective positive et intense, mais se refusent de vivre à nouveau les pressions du couple au quotidien. Conjointement, les études montrent que les jeunes femmes restent toujours aujourd'hui les alliées de la famille et des valeurs de solidarité. Elles ne se placent pas dans une logique revancharde ou de domination sur l'autre groupe sexué. Ce qu'elles revendiquent, c'est une cohérence entre le principe d'égalité et sa matérialisation. Nous voyons bien ici comment l'impératif de reconnaissance se trouve au cœur des relations de couple, comme il se retrouve plus généralement au cœur des identités contemporaines. Selon le philosophe et sociologue Axel Honneth¹⁷, l'attente et le besoin de reconnaissance s'avèrent désormais centraux. Le processus de constitution d'un soi authentique passe par la reconnaissance et l'approbation du regard d'autrui dans l'ensemble des espaces sociaux. Honneth décrit trois modes de reconnaissance réciproques désormais indispensables : la reconnaissance amoureuse et affective, la reconnaissance juridique et la reconnaissance culturelle.

Il faut également remarquer que sur les dernières décennies, le divorce ne se situe plus seulement dans les tranches d'âges jeunes. Ainsi, un cinquième des divorces survient aujourd'hui après 25 ans de mariage et l'âge du passage à la retraite apparaît comme une période délicate. L'allongement de l'espérance de vie en bonne santé après le départ des enfants, le repli parfois brutal sur une vie familiale étriquée en concurrence avec une vie sociale riche et la diminution du '*Qu'en dira-t-on ?*' peuvent expliquer cette tendance. On estime que près de la moitié des couples qui se marient aujourd'hui fêteront leur noce d'or. Les chiffres en matière de taux de divorce donnent l'impression d'un phénomène de ruptures de couple beaucoup plus marqué mais ils sont souvent mal interprétés. En fait le taux de divorce ne nous renseigne en rien sur la durée/fragilité des couples : il représente le simple rapport entre le nombre de divorces et le nombre de mariages actés sur une même année civile. Il est intéressant de remarquer que le nombre de divorces enregistrés en Belgique atteint actuellement son plus bas niveau depuis cinq ans. Cette tendance à la baisse pourrait s'expliquer par la crise. Un divorce coûte cher et n'est pas à la portée de toutes les bourses. Les couples en désaccord tâchent aujourd'hui de trouver d'autres arrangements de vie, s'il le faut, en continuant parfois à partager la même maison.

A l'inverse, former couple ou famille ne demande plus systématiquement de vivre ensemble comme dans la famille moderne. Un nombre grandissant de personnes se disent « en couple » tout en ne vivant pas de façon régulière ou journalière sous le même toit, et cela pour diverses raisons. De plus en plus de partenaires de couple trouvent un emploi ou une formation dans des villes, des régions voire des pays différents et doivent se résoudre à vivre éloignés l'un de l'autre. D'autres adultes font le choix de se voir régulièrement sans partager le quotidien dans l'optique de ne pas voir s'installer la monotonie ou la discorde. D'autres personnes encore se retrouvent dans la situation de « *living apart together* » : alors qu'elles entretiennent une nouvelle relation affective, elles ne veulent ou ne peuvent imposer cette relation à leurs enfants. « *Living apart together* », c'est encore le cas de seniors, veufs notamment, qui retrouvent dans cette solution l'affection et la vie sociale sans renoncer à leurs habitudes, à leur pension de veuf/ve et à leur fidélité envers leurs enfants. Comme nous le voyons, le fait de vivre en tant qu' « isolé » ne signifie pas automatiquement vivre dans la solitude. Conjointement, de plus en plus de personnes vivent seules et se disent souffrir de la solitude dans les grands centres urbains. Comme nous venons de la voir, l'état civil, la situation de vie et le lieu de vie sont des éléments qui se retrouvent désormais largement déconnectés l'un de l'autre.

Les différents éléments et évolutions que nous venons de détailler expliquent que l'on arrive aujourd'hui à une définition très large de la famille dont celle-ci : « *La famille contemporaine est un*

¹⁷, voir « [Théorie de la reconnaissance](#) » avec Axel Honneth dans « [La suite dans les idées](#) », une émission, du 2 janvier 2010, sur les ondes de France Culture

groupe de personnes vivantes ou décédées habitant ou non ensemble et reliées par des liens biologiques, sociologiques, affectifs ou légaux» (Anaut 2006 ¹⁸)

La présence d'enfant n'est pas en tant que telle mentionnée dans cette définition. Et pourtant, à côté des droits de l'enfant est bien apparu, nous l'avons mentionné précédemment un droit à ne pas vouloir d'enfant et un droit à en avoir un à tout prix pour ceux qui en désirent. Ainsi, si certains adultes renoncent délibérément à la parentalité, d'autres surinvestissent le projet. On a assisté à une multiplication des conceptions et naissances assistées sur la période récente, ainsi qu'à une diversification des autres manières d'«accueillir» un enfant (parfois de payer sa conception dans la légalité). On assiste ainsi à une fragmentation du terme 'parent'. Le père n'est pas nécessairement le mari de la mère ; le père et la mère ne sont pas nécessairement les géniteurs, ce qui - dit en passant - n'est pas une nouveauté historique.

On insiste aussi désormais sur la nécessité de devenir parent, d'évoluer en tant que parent, ce qui tend à insécuriser les jeunes parents par rapport à ceux des générations précédentes qui apprenaient sur le tas sans autant d'angoisses et d'interrogations. La **parentalité** est un néologisme datant de la fin du XX^{ème} siècle, issu de la sphère médico-psycho-sociale, pour définir non la parenté en elle-même mais la fonction d'être parent dans ses aspects juridiques, politiques, socio-économiques, culturels et institutionnels. Avec l'avènement de la famille contemporaine, on a progressivement pu aborder les côtés obscurs de la famille dont les abus avérés portés aux enfants au sein des familles. En même temps, les pressions de «bon parent» sont devenues plus fortes. Le mot «parent» renvoie aujourd'hui à un ensemble fluide de pratiques, mais aussi d'attentes sociales. Certains groupes de population se trouvent déstabilisés par cet état de fait et, idéalisant un passé largement imaginaire, vont participer à discréditer l'ensemble des parents contemporains qui sont présentés comme portés par un hédonisme à tout craindre et par un mode d'éducation définitivement laxiste. La jeune génération de parents exprime qu'elle se sent déstabilisée, voire meurtrie de cet état de fait qui, à son tour, accélère sa perte de confiance en sa capacité d'être parent. Les mécanismes de transmission sont bien déstabilisés et mis à rude épreuve, mais c'est avant tout l'effet de forces extérieures qui ne touchent pas seulement que la famille (pensons à ce qui se passe au sein des métiers et des entreprises). La responsabilité comme les possibilités de sortie de crise ne peuvent être pensées au départ de la seule famille, en considérant cette dernière comme une institution isolée des autres. Selon le Goff (2010, op. cit), les systèmes média ont eux-mêmes colonisé le monde vécu des relations parent-enfant en la ravageant par la fameuse «crise d'autorité» et en jouant sur le sentiment d'insécurité. Le retour à l'autorité est souvent présenté comme LA solution miracle aux problèmes sociaux.

Conjointement, sur la dernière période, on a vu émerger le rôle du père et de la parenté duelle. Ce mouvement a été notamment encouragé par les nouvelles réglementations et tendances en matière de divorce par consentement mutuel et de garde partagée. On ne peut encore évaluer le pouvoir de négociation en entreprise dont pourront disposer les jeunes pères qui veulent gagner en présence auprès de leurs enfants. Par ailleurs, on remarque que les groupes sociaux les moins favorisés peuvent moins profiter des effets de pacification de la garde alternée, au vu des difficultés auxquelles ils sont confrontés. En même temps que la liberté est donnée aux personnes et aux familles, on remarque que l'état surveille les dérapages et met les familles sous le projecteur, s'ingère dans les pratiques éducatives. Les classes défavorisées ont à nouveau tendance à être montrées du doigt parce que ne suivant pas ou ne pouvant pas suivre le modèle parental désormais reconnu.

De manière générale, la mission d'éducation se complexifie au vu des changements rapides au niveau des technologies et sources d'information, également au niveau des attitudes et stratégies désormais considérées comme innovantes et porteuses. La transmission des savoirs n'est plus seulement verticale, de l'adulte vers l'enfant ou de l'aîné vers le plus jeune. L'enfant apprend à l'adulte à être parent et les savoirs transmis horizontalement par d'autres sphères que la famille ou même l'école

¹⁸ Anaut, M. (2006). *Soigner la famille*. Collection Sociétales, Paris, Armand Colin.

deviennent incontournables. Goody¹⁹, anthropologue de la famille, souligne que dans nos sociétés modernes, l'ensemble des missions liées à la parentalité (concevoir et mettre au monde ; donner une identité, nourrir ; éduquer, garantir l'accès au statut d'adulte) avait pour un temps largement reposé sur les géniteurs. Cette état de fait semble devoir s'arrêter et cela d'autant plus que les études anthropologiques ne mentionnent pas cette situation comme habituelle dans l'histoire et les sociétés. Les tâches sont le plus souvent dispersées entre différents acteurs et cela sans que cela pose de réels problèmes, à la condition que ce soit institué, légitimé par la société. On doit doser les pressions exercées sur les familles et les parents, remettre en cause le contexte ambiant qui fragilise les ménages et personnes qui consacrent du temps et de l'énergie à l'éducation et à la présence auprès des enfants. Ces exigences sont également d'autant plus fortes que, en devenant rare, l'enfant est devenu d'autant plus précieux.

La diversification des agents de formation et d'éducation et le fait que le seul lien familial durable est désormais celui qui relie le parent à son enfant explique que la parenté a désormais pris le pas sur la conjugalité dans ce qui constitue la famille. Le terme de «parenté» se différencie aujourd'hui de celui de «parent» car il insiste sur la valeur du réseau étendu de personnes «ressource» pour l'enfant, au-delà des seuls géniteurs. Les familles monoparentales ou recomposées sont généralement loin de présenter un rétrécissement du réseau familial de l'enfant, au contraire. Ce dernier doit souvent composer avec un élargissement de sa fratrie et du nombre total de ses 'grands-parents' par exemple. Ces derniers jouent ici un rôle important. Disposant de nos jours d'un capital culturel et matériel généralement assez élevé ainsi que d'une meilleure santé qu'auparavant jusqu'à un âge plus avancé, ils représentent parfois l'élément stable et rassurant pour des enfants confrontés au divorce de leurs parents. Quand des arguments financiers justifient de retarder l'âge du départ à la retraite, le calcul ne prend pas en compte la sécurité offerte et les services rendus par les personnes proches du troisième âge et désormais pris en 'sandwich' entre les besoins de leurs enfants et petits-enfants d'un côté, de ceux de leurs vieux parents de l'autre. Or, le temps libéré est significativement mis au profit des familles et plus largement de la cohésion sociale (travail bénévole, engagement communautaire, etc.). La tendance générale actuelle est clairement de vouloir compenser les coupes sociales présentées comme obligatoires et souhaitables en responsabilisant les familles, mais sans toujours apporter le soutien nécessaire pour ce que ce scénario soit possible et efficace. Les économies faites d'un côté peuvent être reperdues de l'autre côté quand on gère séparément les problématiques et politiques familiales, sociales et d'emploi.

¹⁹ Goody J. (2001) *La Famille en Europe*, Paris : le Seuil.